

Charte qualité et environnement des espaces publics

Ville d'Avignon









3 Édito

6 Les fondamentaux de la charte

13 6 piliers pour un espace public attractif

01

LES FONDAMENTAUX

DE LA CHARTE



« Les espaces publics, décors de vie quotidiens, sont les lieux où les hommes se reconnaissent semblables et échangent un peu de leur existence. »

*Pierre Sansot
Jardins publics, Éditions Payot et Rivages, 1993*



UN ESPACE PUBLIC, UN LIEU DE VIE POUR TOUS

La notion d'espace public fait appel à une approche individuelle et à une perception sensible propre à chacun. Néanmoins certaines notions convergentes permettent de définir les contours d'un espace public :

- un lieu qui est **commun**, à l'usage de tous, accessible à tous (≠ privé) ;
- un lieu de vie où s'exprime l'activité sociale : espace de rencontres, d'échanges, de partage, mais aussi de conflits d'usages ;
- un lieu politique et cosmopolite qui permet à des gens d'horizons différents de coexister et de se croiser dans le même espace ;
- un lieu de passage (circulation piétonne, vélos, véhicules...) et/ou un lieu de destination (lieu de repos ou d'évasion, de rassemblement, de visite ...) ;
- un lieu qui doit permettre de rendre la ville plus belle et la vie plus riche, plus curieuse.

Les différentes réponses apportées à la question «qu'est-ce qu'un espace public ?» au cours des ateliers de co-construction de la charte :

- « Lieu à entretenir pour la ville »
- « Lieu de conflits d'usages »
- « Espace partagé »
- « Lieu de festivité, de convivialité »
- « Espace utile »
- « Espace où l'on peut rester »
- « Résultat de l'histoire »
- « Lieu de rencontres »
- « Espace qui ne doit pas exclure »
- « Espace pour le public »
- « Espace réglementé »
- « Espace avec du bruit et de la pollution »
- « Espace qui n'est pas privé »
- « Espace de transition entre le tout public et le privé »
- « Lieu d'usages à tout le monde et pour tout le monde »
- « Lieu de partage »
- « Lieu de passage, lieu de destination »
- « Espace ouvert à tous »
- « Espace accessible et sécurisé »
- « Espace de circulation »
- « Lieu de manque de respect, d'incivilités »
- « Espace du commun »
- « Espace de vide entre les pleins bâtis »
- « Espace agréable »
- « Espace qui n'appartient pas au public »



Réponse à connotation positive



Réponse à connotation négative

Réponse neutre

UNE CHARTE POUR MIEUX CO-CONCEVOIR LES ESPACES PUBLICS D'AVIGNON

Chemin des Canaux

« Cette charte va nous aider à construire l'espace que l'on souhaite »

Propos exprimés lors des ateliers de co-construction

Mieux guider les futurs aménagements et se poser les bonnes questions afin de créer la ville du "Zéro degré, zéro transit" mais aussi du "zéro entretien et zéro ressource".

Face à l'urgence climatique, les objectifs de la ville sont de diminuer fortement les circulations massives de transit (zéro transit), de soumettre l'ensemble des projets au filtre de leur impact environnemental et climatique (zéro degré), d'adapter non seulement la conception, mais aussi la gestion des espaces publics (zéro entretien), et de rechercher systématiquement des solutions économes en eau et en matériaux (zéro ressource).

Cette charte ne propose pas des réponses toutes faites permettant de répondre à ces objectifs : chaque espace public est unique et doit ainsi faire l'objet de solutions qui lui sont propres. C'est pourquoi elle est organisée comme une suite de 20 questions à se poser lors de l'aménagement d'un espace public.

La charte a ainsi pour but de **donner un cadre, de servir de fil conducteur** tout au long d'un projet d'aménagement et de la vie d'un espace public.

Elle doit également permettre d'appréhender les espaces publics d'Avignon comme une trame qui

connecte l'ensemble des éléments composants la ville (équipements, habitations, commerces, activités, espaces de nature...) et qui constitue ainsi une ressource précieuse permettant de contribuer **au vivre ensemble, à la qualité du cadre de vie et ainsi au bien-être des habitants et à la santé publique.**

Un outil pour tous afin de mieux comprendre la manière de construire un espace public

Cette charte s'adresse :

- aux concepteurs, qui réalisent les espaces publics ;
- aux gestionnaires, qui les entretiennent ;
- et aux habitants, qui les utilisent et les transforment (végétalisation participative, art urbain...).

Elle s'inscrit dans la continuité des actions portées par la municipalité, des documents réglementaires (existants ou en cours de réalisation) et des principes que les services de la ville appliquent déjà lors de la conception des espaces publics.

Cette charte constitue la base d'un langage commun entre tous les acteurs des espaces publics.

UNE CHARTE CO-CONSTRUITE

La réalisation d'une nouvelle charte des espaces publics est apparue nécessaire à partir de 2018, du fait des changements de pratiques et d'usages sur les espaces publics d'Avignon, mais également pour capitaliser sur les expériences d'aménagements réalisés au cours des dernières années.

Les réflexions ont été lancées en 2018/2019 et ont abouti à un premier socle de propositions. La crise sanitaire de 2020 marque une pause dans la démarche qui est relancée, début 2021, avec notamment la délibération «zéro transit, zéro degré» qui vise à transformer Avignon en une ville résiliente, offrant bien-vivre et bien-être à tous les habitants.

Une charte issue d'ateliers de co-construction :

Afin de s'inscrire dans une démarche de co-construction, quatre ateliers ont été organisés en juin 2021. Ils ont rassemblé des représentants des conseillers de quartiers, des riverains et commerçants, des associations, des techniciens de la ville, des partenaires institutionnels (Architecte des Bâtiments de France, Grand Avignon, Tecelys...) et des élus.

Ces ateliers avaient pour objectifs de mettre les participants en situation à travers différents exercices, sur le terrain ou en salle. Mais aussi de les faire réfléchir, en petits groupes de travail, aux principes à appliquer pour les futurs aménagements des espaces publics d'Avignon.

Cette charte est issue de ces réflexions collectives.

Une gouvernance propice à la transversalité :

Avignon mène de nombreux projets d'envergures différentes : projets de requalification d'espaces publics structurants, aménagements ponctuels sur certains sites ou encore projets de création de nouveaux quartiers.

En fonction de ces projets, les acteurs impliqués ne sont pas toujours les mêmes et la maîtrise d'oeuvre (c'est-à-dire le responsable en charge de la conduite opérationnelle des travaux) peut être soit interne (services techniques de la ville) soit externe.

Cette configuration multiple favorise le dynamisme des projets de la ville et nécessite, pour que l'espace public soit réussi, **une synergie de compétences interdisciplinaires, une transversalité** dans les échanges tout au long du projet et une concordance dans les décisions.

Une charte en deux volets :

La charte des espaces publics est composée de plusieurs documents :

- un document pédagogique à destination de tous les utilisateurs des espaces publics (le présent document) ;
- des livrets techniques thématiques qui seront à destination des acteurs qui interviennent sur les espaces publics (concepteurs, gestionnaires, concessionnaires...).

2018-2019 : Lancement de la démarche et premières réflexions

2019

2020 : Pause de la démarche liée à la crise sanitaire

2020

Atelier espaces publics durables et nature en ville



Atelier cadre de vie, identité, gestion



Atelier attractivité, usages et occupation



Atelier espaces publics apaisés et accessibilité

Février 2021 :
Délégation municipale zéro transit, zéro degré

2021

Juin 2021 : 4 ateliers de co-constructions de la charte (cf. ci-dessus)

Février 2022 : adoption de la charte en conseil municipal


2022

À partir de 2022 : mise en oeuvre de la charte et réalisation des livrets techniques



Parc Chico Mendès

02



**6 PILIERS POUR
UN ESPACE PUBLIC
ATTRACTIF**

"UN LANGAGE COMMUN POUR LES COMMUNS", QUI S'APPUIE SUR 6 PILIERS THÉMATIQUES

Les communs : ce qui appartient à tous et doit être respecté par tous. Il s'agit également des ancêtres médiévaux de nos espaces publics.



Source : AURAV

Définition des 6 piliers de la charte :

Usages et accessibilité :

Usage : fait de se servir de quelque chose. On se réfère ici aux différents usages d'un espace public (lieu de passage, lieu de repos, lieu de jeux pour enfants, lieu de détente...).

Accessibilité : qualité de ce qui est accessible, où l'on peut accéder. Il s'agit de rendre facilement accessibles les espaces publics à tous ses usagers.

Végétalisation et naturalité :

Végétalisation : aménagement du paysage qui consiste à implanter de la végétation, à mettre en place une couverture végétale.

Naturalité : caractère naturel d'une chose, de ce qui est produit par les forces de la nature et qui n'est ni conçu ni travaillé par l'homme. Il s'agit d'aménagements simples où l'homme doit intervenir le moins possible.

Identité des quartiers :

Identité : c'est ce qui marque l'unicité d'un lieu. Pour un quartier c'est ce qui fait que ce dernier est différent des autres de par ses spécificités.

Quartier : division administrative d'une ville / partie d'une ville ayant une certaine unicité.

Participation citoyenne :

Pratique qui consiste à donner la parole aux citoyens, à les associer dans les décisions des politiques publiques, afin que ces dernières soient mieux conçues et co-construites. Il s'agit d'un processus d'engagement des citoyens afin d'influer sur leur vie communautaire.

Frugalité et aménagements transitoires :

Frugalité : qualité de ce qui est frugal, empreint de simplicité, de sobriété. Dans le cadre des espaces publics, il s'agit d'aménagements simples et/ou réalisés avec une économie de moyens. Faire mieux avec moins.

Aménagements transitoires : ils permettent d'appréhender la transformation d'un site à court, moyen et long termes. Ils correspondent à des aménagements ou des occupations temporaires d'un site, généralement comme préalable à un aménagement pérenne.

Résilience et adaptabilité :

Résilience : capacité à résister à une épreuve et à en tirer parti pour se renforcer, à absorber une perturbation, à se réorganiser et à continuer de fonctionner.

Adaptabilité : capacité à s'adapter et à se modifier facilement en fonction du contexte et des événements. Pour un espace public, il s'agit de sa faculté à évoluer et à pouvoir accueillir plusieurs usages et usagers en même temps ou dans des temporalités différentes.

Appliquer les principes du développement durable pour, notamment, s'adapter aux changements climatiques est un exemple de comportement résilient.

ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

La prise en compte de ces 6 piliers dans le cadre de la requalification ou de la création d'un espace public a pour objectif de renforcer l'attractivité des espaces publics et ainsi l'attractivité commerciale, touristique, résidentielle et territoriale d'Avignon.

Attractivité du territoire : Capacité d'un territoire à attirer et à retenir, à être choisi (par une entreprise, par la population...).

Il est intéressant de noter que lors de l'atelier de co-conception sur la thématique de l'attractivité, les participants ont précisé qu'un espace public, même s'il est aménagé simplement, peut être considéré comme attractif du moment qu'il est sécurisé et ombragé.

LES 20 QUESTIONS À SE POSER POUR AMÉNAGER UN ESPACE PUBLIC

Pour chaque nouvel aménagement d'espace public, il convient de poser les 20 questions ci-contre en essayant de trouver la juste mesure entre les 6 piliers. Chaque espace public étant unique, ces questions peuvent être priorisées afin de traiter de manière très fine celles qui sont le plus importantes pour le site concerné. Pour certains projets, il sera essentiel de traiter la place du stationnement alors que, pour d'autres, il sera primordial de valoriser un bâtiment remarquable.

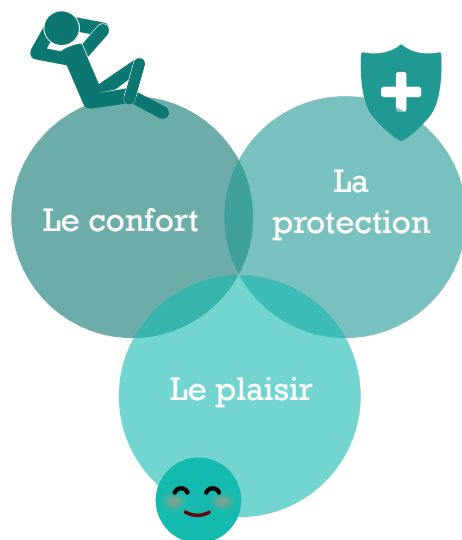
Ces questions constituent également un cadre lors des interventions multiples sur les projets déjà réalisés : les changements d'usages, les dégradations, les interventions des concessionnaires de réseaux, les contraintes nouvelles... imposent de se questionner en permanence afin de répondre aux

besoins tout en conservant des espaces publics qualitatifs et cohérents.

En parallèle de ces 20 questions, il apparaît indispensable de garder en tête les vocations souhaitées ainsi que les 3 critères suivants, qui permettront de juger de la qualité, pour les usagers, de l'espace réalisé :

- le confort pour les usagers : possibilité de s'asseoir, de jouer, d'observer, de parler, de se déplacer, de faire des activités... ;
- la protection : contre les accidents, contre les sensations désagréables ... ;
- le plaisir : des espaces à échelle humaine, esthétiques, propres, agréables, où il est possible de profiter du climat local (espaces ensoleillés en hiver et espaces ombragés en été par exemple).

Les 3 critères de qualité pour les usagers des espaces publics :



Source : AURAV

Les différentes vocations des espaces publics :



Source : AURAV

LES 20 QUESTIONS RÉPARTIES PAR PILIER :

(il n'y a pas d'ordre spécifique à suivre, ces questions peuvent se poser concomitamment ou avec des priorités différentes en fonction des projets)

		Priorité 1	2	3
Usages et accessibilité	1- Souhaite-t-on un espace public où l'on passe, où l'on s'arrête ou les deux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	2- Quels usages souhaite-t-on prendre en compte, encourager ou restreindre ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	3- Comment donner leur juste place aux piétons, aux vélos et à la voiture ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	4- Quelle place donner au stationnement et comment éviter le stationnement sauvage ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Végétalisation et naturalité	5- Comment favoriser la nature et la végétalisation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	6- Quels moyens pour créer de l'ombre et de la fraîcheur ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	7- Comment créer ou conserver de la biodiversité ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	8- Quels types d'essences planter et comment protéger les plantations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Frugalité et aménagements transitoires	9- Quels sont les éléments existants sur lesquels s'appuyer ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	10- Comment concevoir l'espace public avec une économie de moyens ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	11- Sur cet espace, est-il possible de tester des solutions, avant de les mettre en œuvre définitivement ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Identité des quartiers	12- Comment créer un espace public qui retranscrit l'identité d'Avignon et de ses quartiers ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	13- Comment valoriser le patrimoine existant ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	14- Comment donner une identité propre au site ? Sur quels éléments patrimoniaux s'appuyer ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	15- Quels matériaux utiliser sur ce site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Résilience et adaptabilité	16- Comment faciliter la gestion des aménagements ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	17- Comment accueillir différents usages sur cet espace public et/ou mutualiser les usages ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	18- L'aménagement proposé permettra-t-il à cet espace public de s'adapter aux évolutions de notre environnement ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Participation citoyenne	19- Les habitants sont-ils impliqués dans le projet de création ou de requalification de l'espace public ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	20- Comment gérer un espace co-construit avec les habitants ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Trois grandes familles de communs

Chaque pilier doit être pris en compte lors de la requalification ou de la création d'un espace public. Cependant, ils ne seront pas à traiter de la même manière, ou avec la même importance, selon les espaces publics (ci-dessous, pour chaque type d'espaces publics, apparaissent les piliers prioritaires).

Les 6 piliers

- Usages et accessibilité
- Végétalisation et naturalité
- Frugalité et aménagements transitoires
- Participation citoyenne
- Identité du site
- Résilience et adaptabilité



Les lieux de promenade

1- exemple du tour des remparts



Les rues résidentielles

3- exemple du chemin de Saint-Henry



Les angles et les recoins

4- exemple du jardin des monnaies (rue Grande Monnaie)



LES "TRAITS D'UNION"

Des espaces à rendre agréables, sécurisés et ombragés pour tous les usagers qui se déplacent (piétons, cyclistes, personnes à mobilité réduite...).



Les itinéraires cyclables

2- exemple du chemin des Canaux



Les abords

5- exemple du bassin de rétention à l'entrée du parc du Clos de Massillargues



LES "DISCRETS" ET LES "OUBLIÉS"

Des espaces à investir pour éviter les usages non souhaités (les dépôts d'ordures par exemple).

LES "COEURS DE VIE"

Des lieux de destination à rendre attractifs en s'adaptant aux usages souhaités.

Les lieux de nature

6- exemple du chemin de halage, île de la Barthelasse



Les parcs

8- exemple du parc de la Cantonne



Les espaces de loisirs

7- exemple de la plaine des sports



Les parvis d'école

9- exemple du parvis de l'école de la Croisière



Les lieux touristiques

10- exemple de la place du Palais des Papes



Les places de quartier

11- exemple de la place de la 1ère armée d'Afrique



Les rues commerçantes

13- exemple de la rue de la Carreterie



Les places avec des terrasses commerciales

12- exemple de la place Saint-Didier





USAGES ET ACCESSIBILITÉ :

RENDRE LES ESPACES ATTRACTIFS ET AGRÉABLES À FRÉQUENTER

Les questions à se poser pour aménager un espace public :

- 1- Souhaite-t-on un espace public où l'on passe, où l'on s'arrête ou les deux ?
- 2- Quels usages souhaite-t-on prendre en compte, encourager ou restreindre ?
- 3- Comment donner leur juste place aux piétons, aux vélos et à la voiture ?
- 4- Quelle place donner au stationnement et comment éviter le stationnement sauvage ?

1

SOUHAITE-T-ON UN ESPACE PUBLIC OÙ L'ON PASSE, OÙ L'ON S'ARRÊTE OU LES DEUX ?



Place Crillon

Les terrasses des bars et restaurants contribuent fortement à l'attractivité d'un lieu. Afin de les valoriser, la ville va se doter prochainement d'une charte des terrasses.



LES "TRAITS D'UNION"

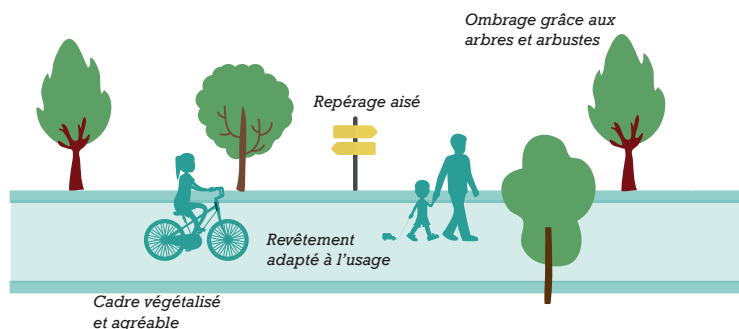
Les objectifs :

Créer des lieux où il est aisé et agréable de se déplacer.

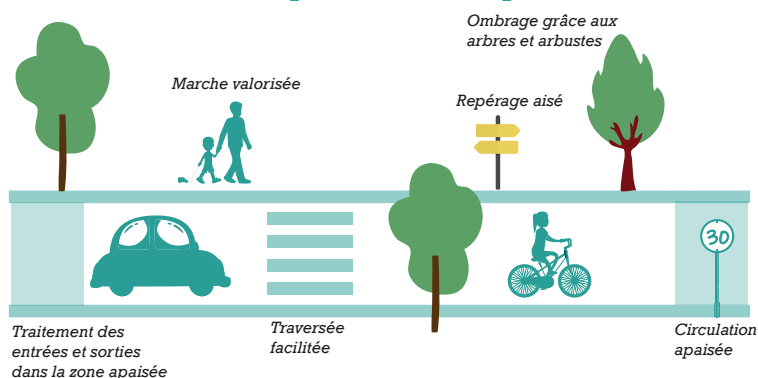
Les moyens pour y arriver :

- apaiser les espaces publics afin de sécuriser les déplacements piétons et vélos ;
- créer de l'ombre (par la plantation d'arbres et d'arbustes notamment) afin de rendre les déplacements agréables ;
- créer un cadre végétalisé ;
- jalonner les parcours afin de faciliter le repérage dans l'espace ;
- marquer les entrées et les sorties dans les espaces apaisés (changement de revêtement par exemple) ;
- rythmer les parcours de lieux de repos et de détente (bancs, fontaines...)

Exemple d'un itinéraire piéton et cyclable :



Exemple d'une zone apaisée :



Source : AURAV

LES "COEURS DE VIE"

Les objectifs :

- Créer des lieux où l'on souhaite s'arrêter, pour une courte ou une plus longue durée ;
- donner de la « magie » au lieu, le rendre attractif, porteur d'une expérience unique, voire surprenante.

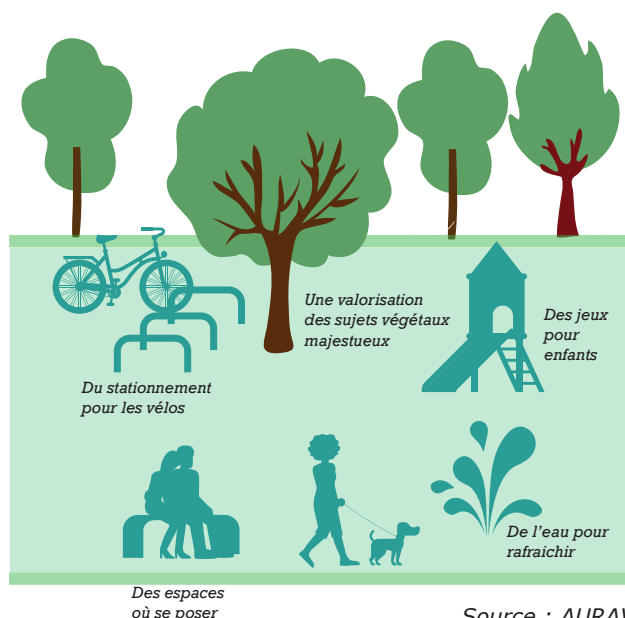
Exemple d'une place :



Les moyens pour y arriver :

- réintroduire la beauté dans la ville pour donner envie de la contempler et de la fréquenter ;
- Permettre aux usagers de s'arrêter en prévoyant notamment du stationnement pour les vélos et du mobilier adapté (bancs, salons urbains...)
- créer des espaces ombragés et frais ;
- donner des usages au lieu (terrasses sur lieux animés, jeux dans les parcs...).

Exemple d'un parc :



Source : AURAV

QUELS USAGES SOUHAITE-T-ON PRENDRE EN COMPTE, ENCOURAGER OU RESTREINDRE ?

Les objectifs :

Concilier les attentes des différents utilisateurs, tout en s'adaptant au site, afin de définir les usages à encourager ou au contraire à restreindre.

Les moyens pour y arriver :

- associer les utilisateurs actuels et potentiels de l'espace public aux réflexions (cf. page 46) ;
- établir précisément un diagnostic des usages et vérifier leur compatibilité avec l'environnement. Par exemple, dans le cas du réaménagement d'une place, souhaite-t-on implanter des jeux pour enfants, car il s'agit d'un secteur très utilisé par les familles ou plutôt des espaces de repos au calme, car cette place

est fréquentée par les personnes âgées ? Ou comment combiner les aspirations et besoins de ces deux types d'utilisateurs ?

- prendre en compte les spécificités de chaque type d'utilisateur. À titre d'exemple, les enfants aiment grimper et être en hauteur, le mobilier urbain dans les aires de jeux ou à proximité des écoles peut ainsi prendre en compte cette particularité.



Quelques exemples d'utilisateurs des espaces publics :



3 COMMENT DONNER LEUR JUSTE PLACE AUX PIÉTONS, AUX VÉLOS ET À LA VOITURE ?

Les objectifs :

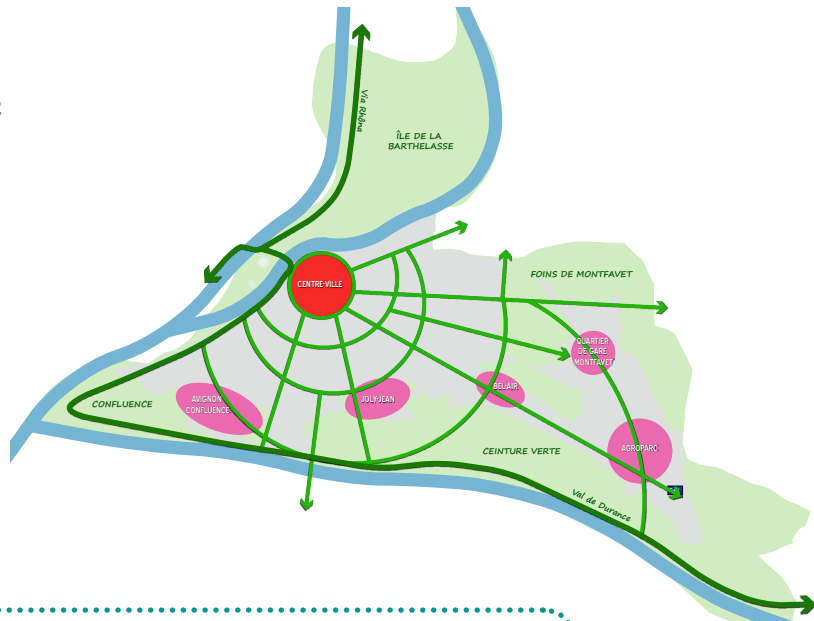
Changer de paradigme et viser le "zéro transit" en sortant du modèle du "tout voiture" et en favorisant la marche et l'utilisation du vélo, et ainsi la vie locale.

Les moyens pour y arriver :

- créer des itinéraires pour les modes actifs (piétons et cyclistes) le plus direct possible afin de réduire les temps de parcours et rendre ces modes de déplacement plus attractifs ;
- réaliser des aménagements pour les piétons et cycles continus et sécurisés ;
- mettre en place des contraintes éventuelles à la circulation si le contexte le justifie. Les aménagements doivent permettre de donner sa «juste place» à la voiture : son utilisation reste nécessaire pour certains types de déplacements (trajets longs...), mais son impact sur l'espace public doit être réduit.

Les grands principes du maillage pour les modes actifs sur Avignon

Un maillage pour les modes actifs qui place le centre-ville en son cœur et qui dessert les différents pôles générateurs de déplacements grâce à la création d'itinéraires structurants et de radiales :



Source : AURAV

VERS UN CHANGEMENT DE PARADIGME

SITUATION ACTUELLE

Point de départ

Point d'arrivée



• Des itinéraires directs



• Des itinéraires discontinus avec de nombreux détours



• Des itinéraires directs mais avec des aménagements discontinus

OBJECTIFS POURSUIVIS



• Des itinéraires qui peuvent ne pas être directs



• Des itinéraires rapides, des aménagements agréables continus et sécurisés



• Des itinéraires directs, des aménagements agréables continus et sécurisés

Source : AURAV

Lors des créations ou requalifications de voies, les aménagements doivent garantir des déplacements sécurisés pour les cyclistes et les piétons. Ces aménagements doivent être adaptés au contexte urbain, au trafic routier et à la vitesse autorisée pour les véhicules.

Les voies partagées à privilégier

Les zones de circulation apaisée (aire piétonne, zones de rencontre, zones 30), ont de nombreux avantages : elles permettent d'améliorer le cadre de vie et de faire évoluer les comportements, car elles favorisent le report modal. De plus, la diminution de la vitesse permet de réduire le nombre et la gravité des accidents et de diminuer les nuisances sonores. Leur création est donc à privilégier hormis sur certains axes structurants où le trafic et/ou la vitesse des véhicules ne le permettent pas. L'aménagement de ces voies partagées doit permettre de faire respecter les limitations de vitesse (largeur de voie, contraintes à la circulation, végétalisation, matériaux, traitement des entrées de zones... cf. schémas page 25) et d'assurer la sécurité des cyclistes et piétons, un simple panneau en entrée de zone ne suffit pas.

Des flux cyclistes et routiers à séparer sur les axes très passants

Sur les secteurs où le trafic routier est important (+ de 3 000 véhicules/jour), l'objectif est de séparer les modes actifs des flux routiers par la création, par exemple, de pistes cyclables ou de voies vertes.

Des aménagements sécurisés et confortables

De manière générale, pour les aménagements pour les modes actifs, il est recommandé de :

- utiliser des matériaux différents pour distinguer piétons et cyclistes. L'utilisation d'un matériau autre que l'enrobé sur les trottoirs est à privilégier ;
- pour les aménagements dédiés aux vélos, utiliser des revêtements très roulants pour assurer un confort d'usage.

La largeur des aménagements doit être suffisante pour assurer la sécurité et le confort des usagers. Ainsi, les largeurs recommandées sont :

- pour une bande cyclable : 1,50 mètre. 2 mètres minimum si la bande longe du stationnement ;
- pour une piste cyclable unidirectionnelle : 2 à 2.50 mètres ;
- pour une piste cyclable bidirectionnelle : 2,50 à 3 mètres ;
- pour une voie verte : 3 à 5 mètres ;
- pour les trottoirs, au niveau des nouvelles voies (et pour les requalifications si l'emprise de la voie le permet) : 2,50 mètres, au moins d'un côté de la voie, afin de pouvoir se croiser aisément.

Au niveau des voies nouvelles (et pour les requalifications si l'emprise de la voie le permet), l'objectif est de faciliter les déplacements pour les piétons, notamment en créant des trottoirs des deux côtés de la voie ou de créer les conditions nécessaires au fonctionnement d'une voie partagée entre tous les modes de déplacements.

En 2016, la ville s'est dotée d'un plan pour le développement des modes de déplacements doux, pour une ville plus apaisée, plus humaine et plus attractive. Ce plan est en cours de révision pour répondre aux nouvelles pratiques.

Retrouvez ce document sur http://www.avignon.fr/fileadmin/Documents/pdf/ma-ville/environnement/plan_mode_doux.pdf



4 QUELLE PLACE DONNER AU STATIONNEMENT ET COMMENT ÉVITER LE STATIONNEMENT SAUVAGE ?

Les objectifs :

Le stationnement consomme des surfaces importantes et génère du trafic supplémentaire, son optimisation est donc un enjeu majeur dans le cadre de la requalification ou de la création d'un espace public.

Les moyens pour y arriver :

Le stationnement reste indispensable sur certains secteurs, mais il doit être

intégré à l'aménagement et bien calibré. Son utilisation à d'autres fins que du simple stationnement doit également être réfléchi : le stationnement voiture peut par exemple être employé afin de casser la vitesse dans une rue et le stationnement vélo peut être utilisé pour éviter le stationnement sauvage. Attention, du stationnement pour les deux roues motorisées doit également être prévu. La désimperméabilisation des zones de stationnement doit être recherchée.

UNE SURFACE IMPORTANTE OCCUPÉE PAR LE STATIONNEMENT DE LA VOITURE EN VILLE

Des emprises au sol très différentes en fonction des véhicules :



Voiture
10 m²



Moto
2 m²



Vélo
0.7 m²

5 à 10 % :

La part de la circulation urbaine engendrée par les véhicules en recherche de stationnement
(Source : Sareco.fr)



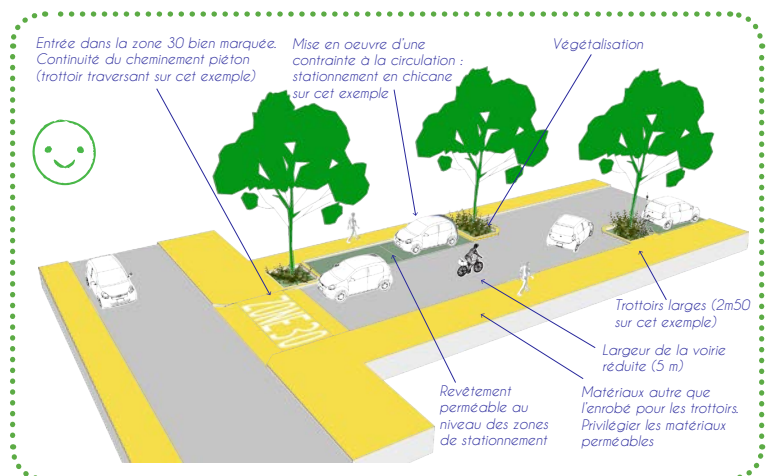
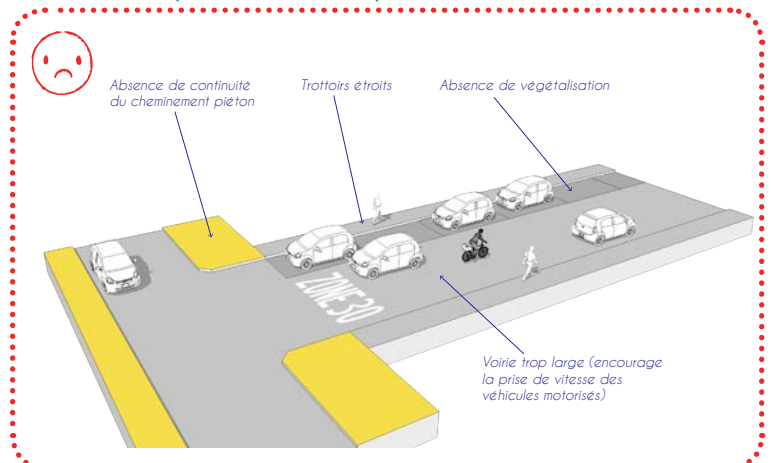
PARKING

Stationnement vélo qui empêche le passage et le stationnement sauvage des véhicules :



Quartier de la Barbrière

Se servir du stationnement pour ralentir la vitesse des véhicules (effet de chicane) :



Source : AURAV



VÉGÉTALISATION ET NATURALITÉ :

CONTRIBUER À UN CADRE DE VIE PLUS
AGRÉABLE ET À LA LUTTE CONTRE LES ÎLOTS
DE CHALEUR URBAINS

Les questions à se poser pour aménager un espace public :

- 5- Comment favoriser la nature et la végétalisation ?
- 6- Quels moyens pour créer de l'ombre et de la fraîcheur ?
- 7- Comment créer ou conserver de la biodiversité ?
- 8- Quels types d'essences planter et comment protéger les plantations ?

*Arbre à souhaits planté avec le Conseil
Municipal des Enfants d'Avignon dans le
parc du Clos de Massillargues en 2021.*



5

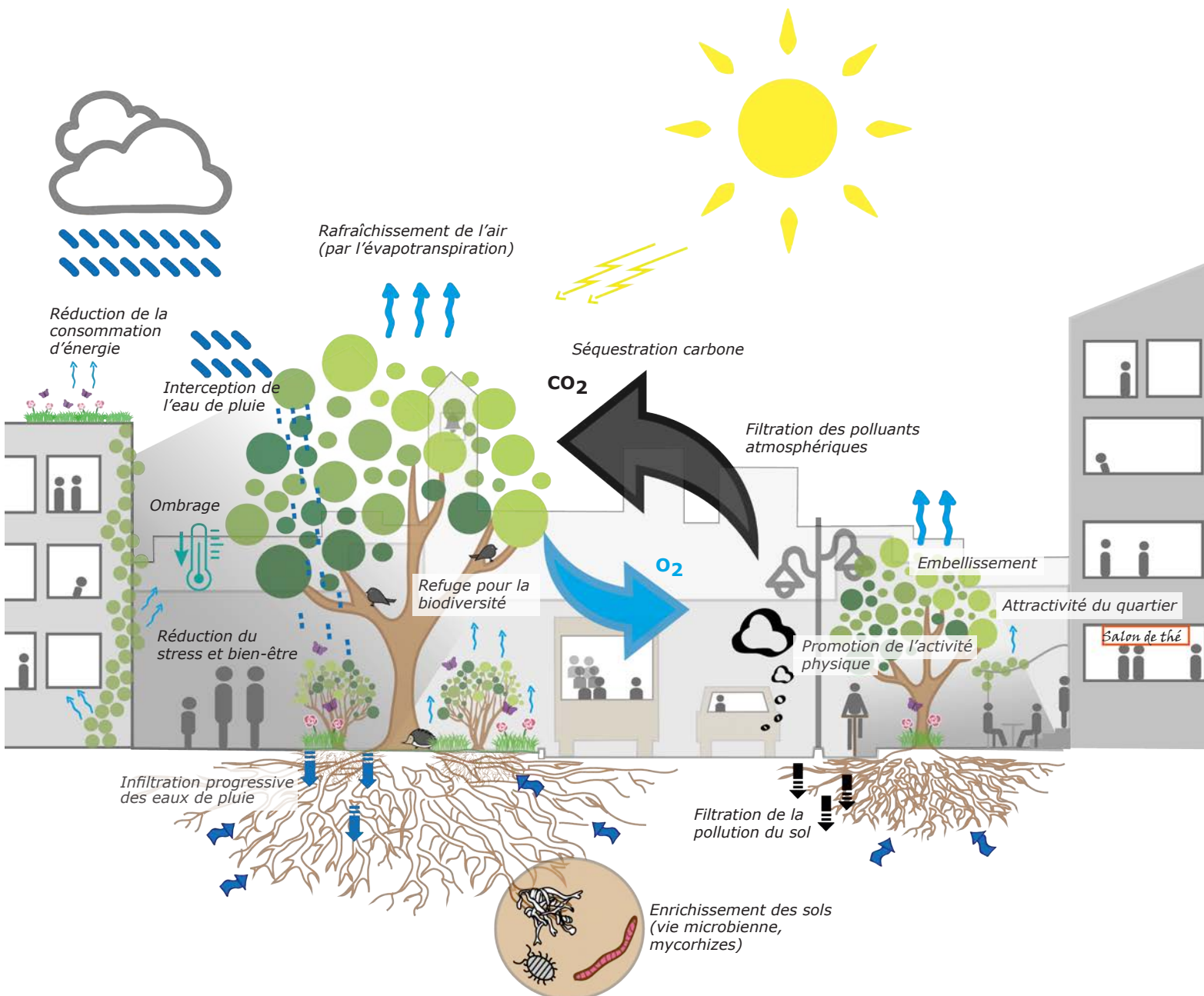
COMMENT FAVORISER LA NATURE ET LA VÉGÉTALISATION ?

Les objectifs :

- Créer des espaces agréables à vivre qui permettent de réduire le stress, de capter la pollution, de rafraîchir l'air et de faciliter l'infiltration des eaux de pluie ;
- Répondre aux enjeux liés au réchauffement climatique.

Les moyens pour y arriver :

- s'appuyer sur l'existant et conserver au maximum la végétation en place ;
- privilégier la pleine terre aux pots afin de permettre une meilleure croissance des végétaux et réduire, voire supprimer l'arrosage ;
- végétaliser les espaces résiduels.

LES BIENFAITS DE LA NATURE EN VILLE :

Source : AURAV - Schéma inspiré de la publication de Trees&ActionGroup Design dans « Arbres en milieu urbain : Guide de mise en oeuvre »

Les objectifs :

- créer des espaces agréables où l'on souhaite s'arrêter ou flâner ;
- réduire l'effet d'îlot de chaleur urbain et atteindre l'objectif fixé par la ville du "zéro degré";
- créer des espaces de fraîcheur, notamment pour les personnes les plus fragiles (enfants et personnes âgées notamment) en été.

Les moyens pour y arriver :

- conserver les arbres en place. Un nouvel arbre planté n'apportera de la fraîcheur qu'à l'âge adulte et une fois bien installé (à minima 3 à 5 ans après sa plantation) alors qu'un

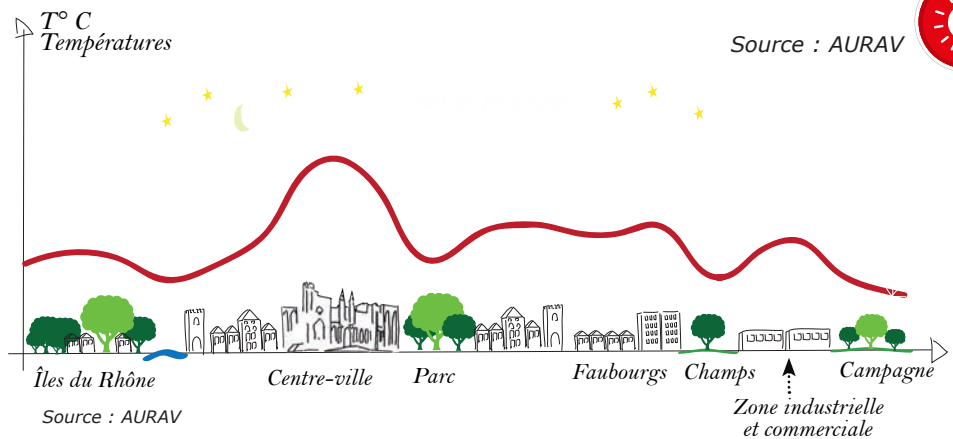
arbre en place a déjà des qualités rafraîchissantes et d'ombrage importantes. Leur abattage ne doit être envisagé que pour des raisons sanitaires (exemple du chancre coloré pour le platane), de mauvais état (arbre vieillissant ou abîmé) ou de sécurité ;

- installer des plantes grimpantes sur des supports adaptés (tonnelles, pergolas, portiques...) ou entre des maisons dans les rues étroites (câbles en acier végétalisés) ;
- créer des points d'eau (fontaines, jeux d'eau...), notamment au niveau des parcs et jardins : au moins un point d'eau par espace vert public.

QU'EST-CE QU'UN ÎLOT DE CHALEUR URBAIN (ICU) ?

Phénomène nocturne ayant un effet de «micro climat» urbain, conservant une température ambiante élevée par rapport aux zones rurales environnantes (jusqu'à 8°C de différence).

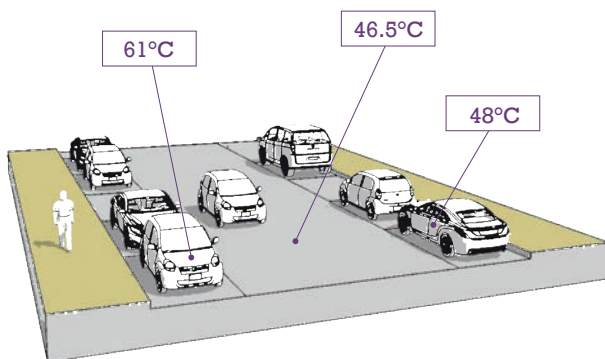
Cette «bulle de chaleur» est liée à la restitution de la chaleur emmagasinée par les matériaux urbains (enrobés, revêtements sombres...) et renforcés par les activités anthropiques (climatisation, circulation de véhicules...).



TEMPÉRATURES DANS DEUX RUES AMÉNAGÉES DIFFÉREMMENT AU MÊME MOMENT DE LA JOURNÉE

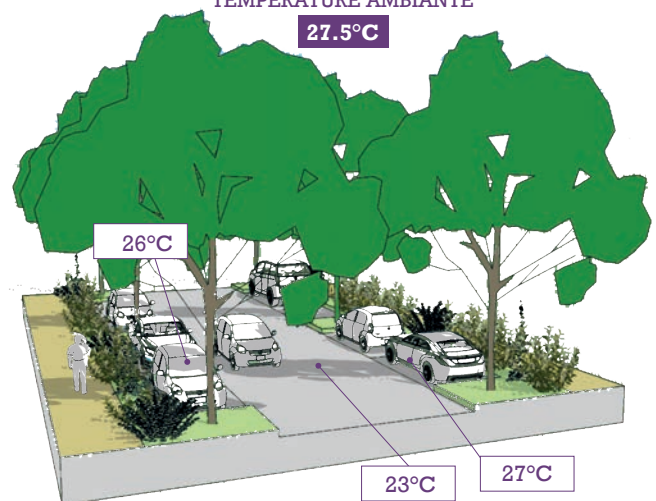
TEMPÉRATURE AMBIANTE

37.5°C



TEMPÉRATURE AMBIANTE

27.5°C



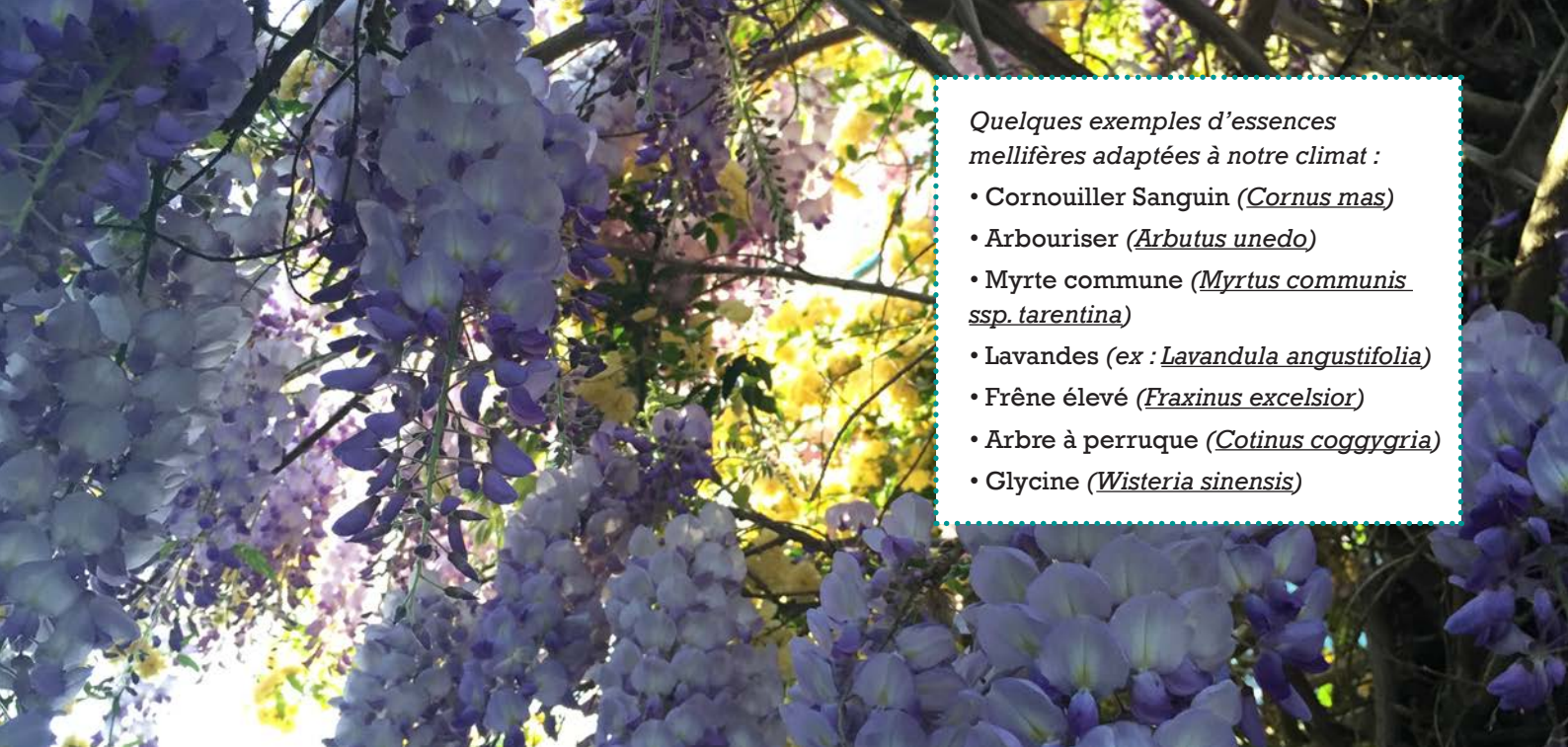
10°C d'écart dans la température ambiante entre une rue minérale et une rue arborée

23°C d'écart entre un même sol au soleil et à l'ombre d'un arbre

35°C d'écart entre une carrosserie de voiture au soleil et à l'ombre d'un arbre



Réalisation : AURAV - les températures ci-dessus correspondent à une synthèse de différents relevés et études menées par différents organismes en France (notamment relevés réalisés par la COVE - Communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin - en 2019 ou publication réalisée par l'APUR en 2012, "Les îlots de chaleur urbains à Paris").



Quelques exemples d'essences mellifères adaptées à notre climat :

- Cornouiller Sanguin (*Cornus mas*)
- Arbouriser (*Arbutus unedo*)
- Myrte commune (*Myrtus communis ssp. tarentina*)
- Lavandes (ex : *Lavandula angustifolia*)
- Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*)
- Arbre à perruque (*Cotinus coggygria*)
- Glycine (*Wisteria sinensis*)

7

COMMENT CRÉER OU CONSERVER DE LA BIODIVERSITÉ ?

Les objectifs :

Maintenir et réintroduire la biodiversité dans notre ville. En effet, le réchauffement climatique, la pollution, l'imperméabilisation des sols et l'étalement urbain contribuent à l'érosion de la biodiversité.

Les moyens pour y arriver :

- diversifier les essences plantées (au moins 3 essences d'arbres par alignement par exemple) ;
- utiliser des essences mellifères (dont le nectar est utilisé par les abeilles pour élaborer le miel) et des plantes produisant des fruits comestibles

pour la petite faune (oiseaux, hérissons...) ;

- dans la mesure du possible, utiliser les 3 strates végétales (herbacée, arbustive et arborée) ;
- favoriser le compagnonnage de plantes pour recréer des écosystèmes (cf. encart ci-dessous) ;
- permettre à la faune de se déplacer et de vivre dans la ville avec, par exemple, la mise en place de ruches (attention pas plus de 5 colonies par km²), de nichoirs pour les oiseaux, la création de trouées dans les clôtures afin de permettre le déplacement des hérissons...



Nichoirs installés sur la plaine des sports

LE COMPAGNONNAGE

Le compagnonnage est une technique d'association de plusieurs plantes qui s'entraident de façon naturelle : par exemple, certaines plantes attirent des insectes pollinisateurs tandis que d'autres protègent ces dernières en repoussant les ravageurs.

Par exemple, la capucine peut être plantée à proximité de plantes sensibles aux pucerons (arbres fruitiers comme le pommier par exemple), car elle va attirer ces derniers : une fois les pucerons installés sur la capucine, il suffira de l'arracher pour éviter leur ravage sur les arbres fruitiers. De son côté, l'arbre fruitier attire des insectes qui vont polliniser la capucine et assurer sa reproduction.

QUELS TYPES D'ESSENCES PLANTER ET COMMENT PROTÉGER LES PLANTATIONS ?

Les objectifs :

- anticiper le changement climatique dès aujourd'hui, car les conditions de demain (températures...) ne seront pas celles d'aujourd'hui ;
- protéger les plantations afin que ces dernières puissent se développer correctement.

Les moyens pour y arriver :

- planter des essences économes en eau ;
- anticiper l'avenir en plantant des espèces qui résisteront à notre

climat dans 20 ans ;

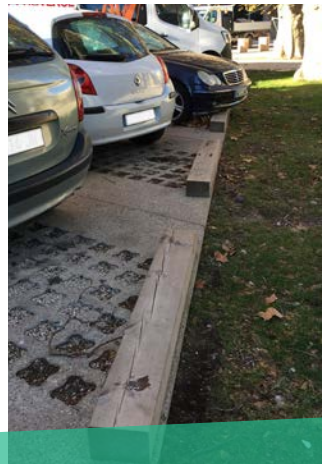
- adapter les protections des espaces végétalisés en fonction de la fréquence de passages sur l'espace public et de son utilisation ;
- en pied de façade, surélever les plantations pour les protéger (des déjections canines, du piétinement...), poser une tuile au pied de la plante pour conserver l'humidité, fixer au mur des filins qui permettront de guider la plante... Sur les secteurs très passants, poser un corset protecteur autour de la plante grimpante.

Passage faible à modéré :

possibilité d'utiliser des ganivelles (temporairement, le temps que la végétation ait le temps de se développer) ou du cordage

Passage important :

utiliser des protections plus solides (par exemple, *bastaings* ou *barrière en bois*, ...)



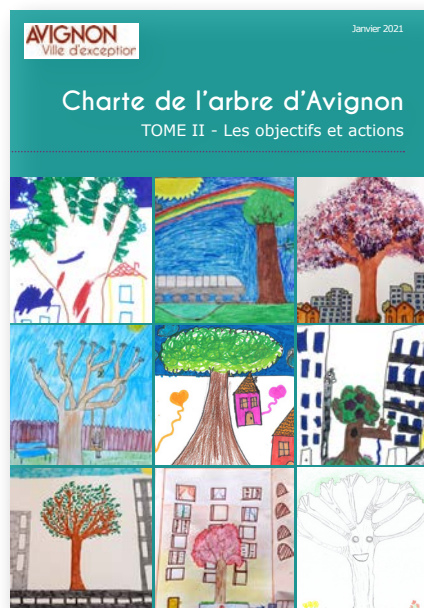
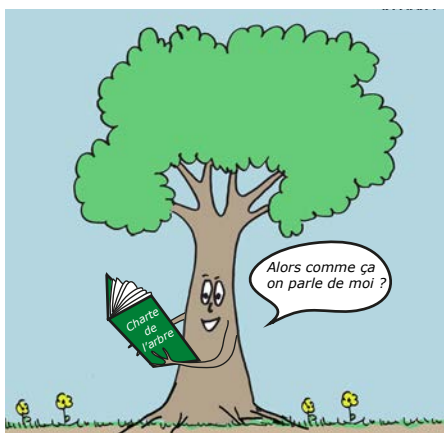
FRÉQUENCE DU PASSAGE

Exemple de nouvelles essences testées à la villa Thuret (INRAE d'Antibes)

Ceanothus 'Gloire de Versailles' (photo) (Céanothe 'Gloire de Versailles'), *Firmania simplex* (Sterculier à feuilles de platane), *Flindersia australis* (Frêne d'Australie), *Grevilla robusta* (Chêne soyeux d'Australie), *Koelreuteria bipinnata* (Savonnier bipenné), *Pinus bungeana* (Pin Napoléon), *Quercus glauca* (Chêne bleu du Japon)...

Source : publication de Catherine Ducatillon, «De la nature à la ville : un exemple de diversification des espèces en région méditerranéenne» (2006)

En mars 2021, la ville a adopté sa charte de l'arbre afin de protéger le riche patrimoine arboré d'Avignon, d'adopter les bonnes pratiques et de réconcilier la nature et la ville.



Retrouvez la charte sur <http://www.avignon.fr/ma-ville/environnement/la-chart-de-larbre/>



Depuis 2015, la ville encourage la végétalisation participative et permet aux habitants de végétaliser leurs façades et trottoirs :

ENSEMBLE... VÉGÉTALISONS NOS ESPACES PUBLICS !

La Ville d'Avignon, vous offre la possibilité de végétaliser vos façades, vos trottoirs, avec le soutien des services du Végétal dans la Ville.

Comment ?
Vous êtes propriétaire ou bien locataire et souhaitez végétaliser un espace

- Sur le site internet de la ville remplissez directement la fiche « Végétalisation participative »
- Par mail : allo.mairie@mairie-avignon.com
- Près de chez vous : dans votre mairie de quartier (coordonnées sur avignon.fr)
- Par téléphone : 04.90.80.80.00 demandez « allo mairie »

Végétaliser vos rues, c'est facile et gratuit !

LES SERVICES DE LA VILLE :

- Découpent le bitume, approvisionnent en terre végétale
- Fournissent et plantent les végétaux à même la terre

LES RIVERAINS :

- Assurent l'entretien courant de ces espaces paysagers selon la convention signée

Le saviez vous ?
Depuis 2015, plus de 200 avignonnais fleurissent leurs rues... En les rejoignant, vous contribuez à préserver la biodiversité, à réduire les îlots de chaleur, à embellir nos rues, à tisser du lien social et à protéger votre santé !

FLEURISSONS NOS QUARTIERS, JARDINONS NOS RUES

+ infos : avignon.fr

AVIGNON
Ville d'exception

Plus d'informations sur <http://www.avignon.fr/ma-ville/environnement/vegetalisation-participative/vegetalisation-participative/>

Exemples de végétalisation des pieds de façades sur d'autres communes :

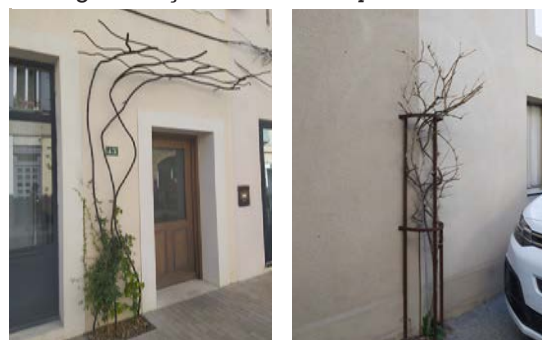
Pied de façade végétalisée sur un bâti traditionnel. la surélévation des plantations permet de les protéger :



Protection des plantations avec du bois tressé :



Guidage sur façade et corset de protection :





FRUGALITÉ ET AMÉNAGEMENTS TRANSITOIRES :

FAIRE AVEC L'EXISTANT ET TESTER AVANT D'AGIR

Les questions à se poser pour aménager un espace public :

9- Quels sont les éléments existants sur lesquels s'appuyer ?

10- Comment concevoir l'espace public avec une économie de moyens ?

11- Sur cet espace, est-il possible de tester des solutions, avant de les mettre en œuvre définitivement ?

9

QUELS SONT LES ÉLÉMENTS EXISTANTS SUR LESQUELS S'APPUYER ?

Les objectifs :

S'appuyer sur les éléments existants afin de réaliser des aménagements ancrés dans le site et aux coûts modérés.

Les moyens pour y arriver :

S'interroger pour chaque élément existant sur l'opportunité de le conserver, de le modifier ou de le

supprimer. Par exemple, sur de nombreux projets, l'enrobé sera à supprimer afin de désimperméabiliser les surfaces. Cependant, si le site s'y prête, l'enrobé peut être transformé par l'application de marquages au sol qui vont venir complètement changer les usages et l'apparence de l'espace public.

10

COMMENT CONCEVOIR L'ESPACE PUBLIC AVEC UNE ÉCONOMIE DE MOYENS ?

Les objectifs :

Réaliser des aménagements économes afin de pouvoir requalifier le plus grand nombre d'espaces publics.

Les moyens pour y arriver :

- conserver les éléments existants, dans la mesure du possible (cf. question n°9) ;
- réutiliser des éléments provenant du site ou d'autres espaces publics ;
- utiliser des matériaux de récupération (muret avec

d'anciennes dalles, banc en tronc d'arbre, pierres pour délimiter un massif fleuri...) ;

- utiliser une palette de matériaux peu onéreux à la pose et/ou à l'entretien.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les pavés récupérés lors des travaux de la rue Carreterie ont été réutilisés dans le cadre du chantier de la voie verte du boulevard Charles de Gaulle.



« Le principe de frugalité pourrait se résumer par le choix de vivre mieux en consommant moins de ressources »

Haëntjens, Jean. La ville frugale : un modèle pour préparer l'après-pétrole. 2011



La place de la Première Armée d'Afrique : des aménagements simples et frugaux pour un nouvel espace ludique et pédagogique.

11

SUR CET ESPACE, EST-IL POSSIBLE DE TESTER DES SOLUTIONS AVANT DE LES METTRE EN ŒUVRE DÉFINITIVEMENT ?

Les objectifs :

Tester des aménagements afin de définir si ces derniers fonctionnent et sont adaptés aux usagers avant d'investir dans les travaux définitifs.

Les moyens pour y arriver :

- Créer de nouveaux usages, par exemple une piste cyclable, grâce à du marquage au sol et du mobilier amovible (balise autorelevable par exemple) ;
- développer l'art dans la ville grâce à des oeuvres éphémères avant un aménagement définitif.



AVANT



APRÈS

Ci-contre, la rue de la Balance réaménagée de manière simple (ajout de mobiliers et de pots) afin de donner plus de places aux modes actifs.

Ci-dessous, peinture au sol éphémère sur la rue Thiers.



Une piste cyclable aménagée de manière temporaire, en 2021, afin de faciliter les déplacements des cyclistes en attendant l'aménagement définitif de l'avenue Monclar.





IDENTITÉ DU SITE :

S'INSCRIRE DANS LE QUARTIER ET RESPECTER LE CONTEXTE ET L'ENVIRONNEMENT

Les questions à se poser pour aménager un espace public :

12- Comment créer un espace public qui retranscrit l'identité d'Avignon et de ses quartiers ?

13- Comment valoriser le patrimoine existant ?

14- Comment donner une identité propre au site ? Sur quels éléments patrimoniaux s'appuyer ?

15- Quels matériaux utiliser sur ce site ?

12

COMMENT CRÉER UN ESPACE PUBLIC QUI RETRASCRIIT L'IDENTITÉ D'AVIGNON ET DE SES QUARTIERS ?

Les objectifs :

Valoriser et mettre en exergue l'identité d'Avignon, ville patrimoniale, culturelle et d'art, dans les aménagements.

Les moyens pour y arriver :

- si le site y est propice, intégrer l'art aux aménagements (art urbain sur

mur et/ou sur sol, statue...)

- intégrer à la réflexion les usages et pratiques lors du festival, tout particulièrement pour les aménagements en centre-ville ;
- s'appuyer sur les spécificités de chaque quartier (cf. question 14).

13

COMMENT VALORISER LE PATRIMOINE EXISTANT ?

Les objectifs :

Valoriser les éléments patrimoniaux, qu'il s'agisse du patrimoine exceptionnel (Palais des Papes, remparts...), des bâtiments du XXe des faubourgs ou encore du patrimoine ordinaire.

Les moyens pour y arriver :

- miser sur la simplicité de l'aménagement afin de révéler un site ;
- Associer l'Architecte des Bâtiments de France le plus en amont possible

de la conception des espaces publics situés en intra-muros et au niveau des éléments patrimoniaux à valoriser et/ou révéler ;

- mettre en scène les éléments singuliers d'un site (ex. : rétroéclairage d'un bâtiment, panneau explicatif...) et son patrimoine vivant (arbres remarquables...).

L'éclairage pour valoriser le patrimoine



L'art à encourager dans les rues d'Avignon

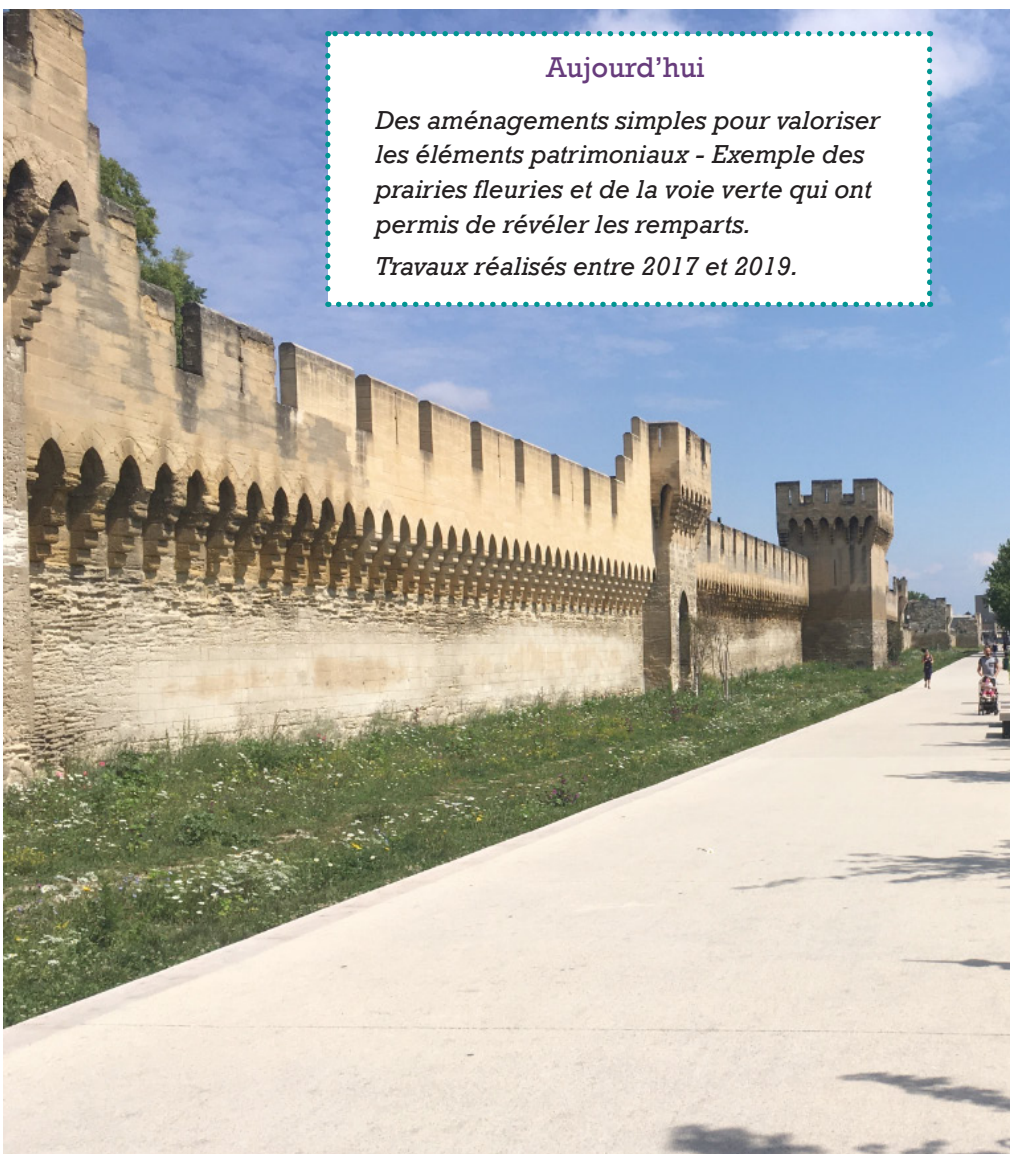


Rue Ledru Rollin

Aujourd'hui

Des aménagements simples pour valoriser les éléments patrimoniaux - Exemple des prairies fleuries et de la voie verte qui ont permis de révéler les remparts.

Travaux réalisés entre 2017 et 2019.



Avant



COMMENT DONNER UNE IDENTITÉ PROPRE AU SITE ? SUR QUELS ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX S'APPUYER ?

Les objectifs :

S'inscrire dans le site et dans le quartier, en respectant ses particularités, afin que les espaces publics d'Avignon reflètent son originalité.

Les moyens pour y arriver :

S'appuyer sur les particularités de chaque site (les couleurs, les façades, la végétalisation en place, le nom de la rue ou de la place, son histoire...) ainsi que sur celles du quartier (cf. illustrations ci-contre) dans lequel il s'inscrit pour un aménagement unique et bien intégré à son contexte.

Les îles Piot et de la Barthelasse

Un espace paysager remarquable en lien direct avec le Rhône : Lieu de révélation de l'agriculture et des paysages, mais aussi de démonstration de la culture du risque.



Le centre-ville

Un quartier à fort caractère patrimonial qui accueille le festival chaque été. Les aménagements doivent permettre de valoriser le patrimoine bâti tout en conservant une certaine simplicité et praticité afin de pouvoir accueillir plusieurs usages tout au long de l'année et évoluer en fonction de l'affluence.

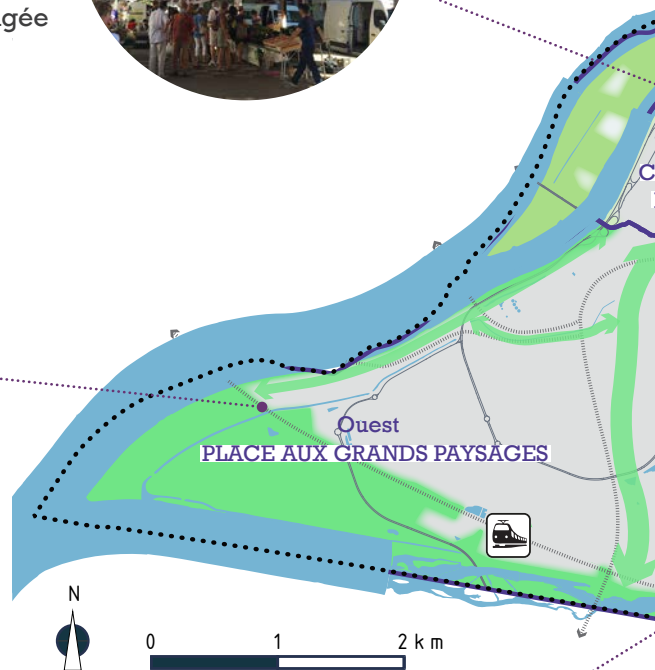
La création d'îlots de fraîcheur doit y être encouragée afin de limiter les surchauffes estivales.



Le quartier Ouest

Un quartier qui se développe vers le Sud Ouest, en lien avec la gare TGV et la Confluence, site remarquable à rendre aux avignonnais et où il s'agit de révéler le grand paysage et la nature.

Les différentes entités qui composent ce secteur sont reliées par une coulée verte. Elle constitue la colonne vertébrale de quartier et permet de se rendre de la ceinture verte au centre-ville.



Les quartiers Sud

Une nouvelle ambition urbaine pour les quartiers Sud, situés à l'interface entre la ville et la Durance, où le beau, la nature et la culture sont voués à se réconcilier.



Le quartier Nord

Un quartier constitué de plusieurs secteurs qui se sont construits au coup par coup sans réelle cohérence. Les aménagements doivent permettre de redonner une identité et une harmonie à ce quartier aujourd'hui morcelé.



Les faubourgs

L'esprit village avec une vie de quartier importante, secteur de transition entre les quartiers Sud et le centre-ville. Les aménagements doivent permettre de valoriser les différents espaces publics de proximité et de les interconnecter.



Pont des 2 Eaux

Quartier eau et nature où la pratique du vélo est facilitée par le chemin des canaux et la trame urbaine. Ces deux éléments sont donc à intégrer tout particulièrement à la réflexion lors des futurs aménagements.



Montfavel

Une ambiance villageoise, aux portes de la cité, à préserver et favoriser. Une histoire agricole perceptible et des vues dégagées sur les Foins de Montfavel.

Un quartier traversé par le chemin des Canaux qui connecte les Foins, au coeur de village et au technopôle.

Des espaces publics, supports de liaisons entre des équipements fédérateurs (gare...), qui doivent permettre de faciliter les mobilités vers le centre-bourg.

Une entrée de ville à revaloriser au niveau de la route de Marseille.



Saint-Chamand

Un quartier structuré autour de la Plaine des Sports et du Stade Nautique récemment requalifiés et ouverts à la population. Les sports et les loisirs sont donc à l'honneur dans ce quartier qui entame sa transformation.



Source : AURAV / ville d'Avignon

Des matériaux perméables...



Chemin de Massillargues

... frugaux...



Parc de la laïcité

... faciles à entretenir.



Boulevard Jules Ferry

un mobilier à double usage



Place Saint-Didier

un mélange de matériaux



Rue des 3 Faucons

des jeux d'eau dans les parcs



Parc de Chico Mendès

Des aménagements ludiques et colorés au niveau des parvis d'école et des parcs.



Parvis du parc du Clos de Massillargues



Parvis de l'école de la Croisière



Parvis de l'école Scheppeler



RÉSILIENCE ET ADAPTABILITÉ :

DES ESPACES FACILES À GÉRER QUI PEUVENT ACCUEILLIR DIFFÉRENTS USAGES ET ÉVOLUER DANS LE TEMPS

Les questions à se poser pour aménager un espace public :

16- Comment faciliter la gestion des aménagements ?

17- Comment accueillir différents usages sur cet espace public et/ou mutualiser les usages ?

18- L'aménagement proposé permettra-t-il à cet espace public de s'adapter aux évolutions de notre environnement ?

16

COMMENT FACILITER LA GESTION DES AMÉNAGEMENTS ?

Les objectifs :

























Réaliser des aménagements les plus autonomes possibles et nécessitant très peu d'entretien afin d'atteindre, à terme, l'objectif fixé de "zéro entretien" et "zéro ressource" (en ce qui concerne l'eau notamment).

Les moyens pour y arriver :

- intégrer la notion de coût global (dont les coûts de gestion) dès la conception de l'espace public. Un matériau peu cher à l'achat peut se révéler onéreux à l'entretien. De plus, les bénéfices et les impacts environnementaux sont également à prendre en compte ;
 - privilégier les plantations en pleine terre plutôt qu'en pot pour une meilleure croissance de la plante, moins d'arrosage et moins de dégradation (pots tagués et/ou abîmés). Les pots doivent être réservés aux secteurs où la densité des réseaux empêche toute plantation en pleine terre ;
 - prévoir suffisamment de bornes à déjection canine et la création de caniparcs agréables à utiliser (possibilité de créer des «exercices» pour les chiens : sauts d'obstacles...) ;
 - prévoir une densité de plantation importante dans les bandes végétalisées afin d'éviter les déjections canines ;
 - utiliser de préférence les gammes de mobilier urbain faciles à entretenir (par exemple, des bancs avec des lattes remplaçables) ;
 - définir les conditions de gestion des espaces plantés dès leur conception et les intégrer à un plan de gestion différenciée (adaptation de l'entretien d'un espace selon les caractéristiques des plantations, du site et de son environnement pour une meilleure approche économique et écologique).
- La question de l'intégration paysagère des éléments permettant la gestion est également à prendre en compte (cf. photo des conteneurs ci-contre).

INTÉGRER LA NOTION DE COÛTS ET BÉNÉFICES GLOBAUX

Le choix des matériaux doit se faire en fonction de l'utilisation de l'espace, de la fréquence de passage, du coût à l'investissement et de l'entretien, de sa durée de vie et de ses bénéfices et impacts environnementaux afin de trouver un juste équilibre dans les réponses aux différents enjeux.

	Enrobé	Pavés béton avec joints gravillonnés
 Coût d'investissement (fourniture) :	20 euros/m ² 	35 euros/m ² 
 Coût d'entretien :	3 à 10 €/m ² /an 	10 à 20 €/m ² /an 
 Lutte contre les îlots de chaleur urbains :		
 Gestion des eaux pluviales :		
	béton clair	Stabilisé
 Coût d'investissement (fourniture) :	50 euros/m ² 	15 euros/m ² 
 Coût d'entretien :	5 à 20 €/m ² /an 	5 à 15 €/m ² /an 
 Lutte contre les îlots de chaleur urbains :		
 Gestion des eaux pluviales :		

Améliorer l'intégration paysagère des conteneurs enterrés de gestion des déchets.

Ci-dessous, exemple en centre-ville où les conteneurs sont invisibles depuis la terrasse grâce à une bande plantée



Rue de la Croix

Privilégier la pleine terre et une densité de plantation importante



Avenue de Tarascon

17**COMMENT ACCUEILLIR DIFFÉRENTS USAGES SUR CET ESPACE PUBLIC ET/OU MUTUALISER LES USAGES ?****Les objectifs :**

L'espace en ville est une denrée précieuse, c'est pourquoi il est important que les espaces publics ne soient pas monofonctionnels et puissent accueillir plusieurs usages, notamment à différents moments de la journée ou de l'année. Il est en effet primordial de faire le lien entre les temporalités urbaines et les espaces publics.

Les moyens pour y arriver :

S'interroger sur les usages que l'espace public va pouvoir accueillir et s'il est possible d'en mutualiser certains :

- une bande plantée peut devenir un espace pédagogique si on y ajoute des informations sur les plantes, leurs fonctions... ;

- une cour d'école peut devenir un square le soir et un îlot de fraîcheur pour les personnes vulnérables (personnes âgées, femmes enceintes, enfants ...) en été ;
- des places de stationnement peuvent accueillir des événements ponctuels (expositions, marchés, cinéma en plein air...).

Il est également important de garder à l'esprit qu'un espace public vit différemment la nuit et le prendre en compte dans l'aménagement. La question de l'éclairage, en lien avec le sentiment de sécurité, est donc primordiale et doit faire l'objet de réflexions en amont de tout projet.

18**L'AMÉNAGEMENT PROPOSÉ PERMETTRA-T-IL À CET ESPACE PUBLIC DE S'ADAPTER AUX ÉVOLUTIONS DE NOTRE ENVIRONNEMENT ?****Les objectifs :**

Les usages évoluent dans le temps, c'est pourquoi les espaces publics doivent pouvoir se réinventer facilement.

Les moyens pour y arriver :

Se poser les bonnes questions afin de garantir l'évolutivité de l'espace public :

- dans le cas d'une rue, dont la fermeture à la circulation est envisagée, est-ce que l'aménagement pourra être facilement transformable et/ou réversible ? ;

- pour un espace qui accueille une terrasse de restaurant, si ce restaurant venait à disparaître ou n'avait plus besoin de terrasse, est-ce que l'aménagement pourra s'adapter ? A contrario, si un nouveau restaurant s'ouvre, est-ce que l'espace public pourra accueillir une nouvelle terrasse ?



Ci-dessus, cour partagée de l'école des Olivades réalisée en 2018/2019. La cour est utilisée par les écoliers en journée et est ouverte au public en dehors des horaires d'ouverture de l'école (soirs, week-ends, vacances scolaires).

AVANT : une cour d'école traditionnelle bitumée et triste



Ci-dessous, projet de requalification de la cour de l'école Scheppeler avec la création d'un espace partagé (utilisé en journée par les écoliers et le soir et pendant les vacances par les riverains). Travaux réalisés en 2021.

APRÈS : une cour d'école vivante et source de bien-être pour ses usagers





PARTICIPATION CITOYENNE

"FAIRE VILLE ENSEMBLE" : DES ESPACES CO-CONSTRUITS

Les questions à se poser pour aménager un espace public :

19- Les habitants sont-ils impliqués dans le projet de création ou de requalification de l'espace public ?

20- Comment gérer un espace co-construit avec les habitants ?

19

LES HABITANTS SONT-ILS IMPLIQUÉS DANS LE PROJET DE CRÉATION OU DE REQUALIFICATION DE L'ESPACE PUBLIC ?

Les objectifs :

Associer les habitants en amont de la réflexion, car c'est eux qui connaissent le mieux leur quartier. Cela permet également aux techniciens d'expliquer les contraintes techniques et réglementaires (réseaux, éléments patrimoniaux protégés...), les étapes du projet et les difficultés rencontrées, aux riverains qui n'en ont pas forcément conscience.

Les moyens pour y arriver :

Associer les riverains au cours de réunions publiques et de comités de suivi, mais également, pour certains espaces publics stratégiques où la vie de quartier est forte, la mise en place d'ateliers *in situ* ludique (cf. schéma ci-contre).

20

COMMENT GÉRER UN ESPACE CO-CONSTRUIT AVEC LES HABITANTS (VÉGÉTALISATION PARTICIPATIVE NOTAMMENT) ?

Les objectifs :

Garantir l'entretien des espaces participatifs comme prévu dans les conventions (entretien et arrosage à la charge des habitants).

Les moyens pour y arriver :

- Rappeler aux habitants, à chaque étape du projet, que l'entretien d'une partie ou de la totalité de l'espace leur reviendra (dans

le cadre de la végétalisation participative notamment) ;

- faire réaliser la ou les plantations par les riverains ;
- si le projet est d'envergure, envisager la réalisation d'un point d'eau ;
- privilégier les plantations en pied de façade (les riverains se sentent plus investis du fait du sentiment d'appropriation de la bande plantée).

EXEMPLE D'IMPLICATION D'HABITANTS LORS DE L'ÉLABORATION D'UN PROJET



DÉSIGNER DES PORTE-PAROLES
pour le quartier (riverains, commerçants,
associations...)



ORGANISER UN ATELIER *IN SITU* LUDIQUE.

Participants :

- l'équipe de conception
- le ou les élus référents sur le projet ;
- les porte-paroles du quartier.

Déroulé :

1. Partager un diagnostic (les éléments sur lesquels s'appuyer, les contraintes techniques...);
2. Énoncer les besoins et visions de chacun (jeux de rôles afin de prendre conscience des besoins de tous les usagers);
3. propositions collectives de premières pistes d'aménagement.

Analyse - diagnostic

Merci de bien vouloir compléter cette grille d'analyse.

Question	Oui	Non	Ne sait pas	Commentaire
1. L'habitat existant (qualité, quantité, typologie, etc.) est-il adapté aux besoins du quartier (riverains, commerçants, associations, etc.) ?		X		Il y a un besoin de plus de logements sociaux.
2. L'habitat existant est-il adapté aux besoins des riverains (qualité, typologie, etc.) ?		X		Il y a un besoin de plus de logements sociaux.
3. L'habitat existant est-il adapté aux besoins des commerçants (qualité, typologie, etc.) ?		X		Il y a un besoin de plus de logements sociaux.
4. L'habitat existant est-il adapté aux besoins des associations (qualité, typologie, etc.) ?		X		Il y a un besoin de plus de logements sociaux.
5. L'habitat existant est-il adapté aux besoins des usagers (qualité, typologie, etc.) ?		X		Il y a un besoin de plus de logements sociaux.
6. L'habitat existant est-il adapté aux besoins des riverains (qualité, typologie, etc.) ?		X		Il y a un besoin de plus de logements sociaux.
7. L'habitat existant est-il adapté aux besoins des commerçants (qualité, typologie, etc.) ?		X		Il y a un besoin de plus de logements sociaux.
8. L'habitat existant est-il adapté aux besoins des associations (qualité, typologie, etc.) ?		X		Il y a un besoin de plus de logements sociaux.
9. L'habitat existant est-il adapté aux besoins des usagers (qualité, typologie, etc.) ?		X		Il y a un besoin de plus de logements sociaux.



TRAVAIL DES CONCEPTEURS
réalisation des plans d'aménagements en
s'appuyant notamment sur les échanges
qui ont eu lieu lors de l'atelier



**PRÉSENTATION DU PROJET
AVANT LES TRAVAUX**
Le cas échéant, les habitants
pourront être associés aux comités
de suivi pendant les travaux





QUELQUES EXEMPLES DE PROJETS PARTICIPATIFS

QU'EST-CE QUE LE BUDGET PARTICIPATIF ?

Les habitants sont invités à proposer un projet d'investissement d'intérêt général qui leur tient à cœur : une fois examiné par les services, les élus et une représentation d'un collège d'habitants, ce projet est soumis au vote des habitants.

Les projets ainsi plébiscités par les citoyens sont réalisés dans les 2 ans qui suivent.



Square Perdiguier

Date de réalisation : 2021

Aménagements : requalification de l'aire de jeux et mise en place de jeux pour enfants inclusifs.

Coûts : 112 000 euros TTC



Boulevard Champfleury

Date de réalisation : 2021

Aménagements : requalification des trottoirs et création de places de stationnement perméables.

Coûts : 210 000 euros TTC dont 130 000 euros de budget participatif



Aire de jeux à Champvert

Date de réalisation : 2019

Aménagements : création de jeux pour enfants.

Coûts : 105 246 euros TTC



Aire de jeux du Clos de Massillargues

Date de réalisation : 2018

Aménagements : Réalisation d'une aire de jeux dans le parc.

Coûts : 60 000 euros TTC



Accrobranche du parc Chico Mendès

Date de réalisation : 2020

Aménagements : création d'un parcours d'accrobranche.

Coûts : 29 940 euros TTC



Mobilier urbain sur le parvis de l'église de Montfavet

Date de réalisation : 2017

Aménagements : Mise en place de mobilier pour s'asseoir, accompagné par une végétalisation.

Coûts : 30 000 euros TTC



Aire de fitness à la plaine des sports

Date de réalisation : 2019

Aménagements : mise en place d'aggrès de fitness en accès libre.

Coûts : 35 000 euros TTC

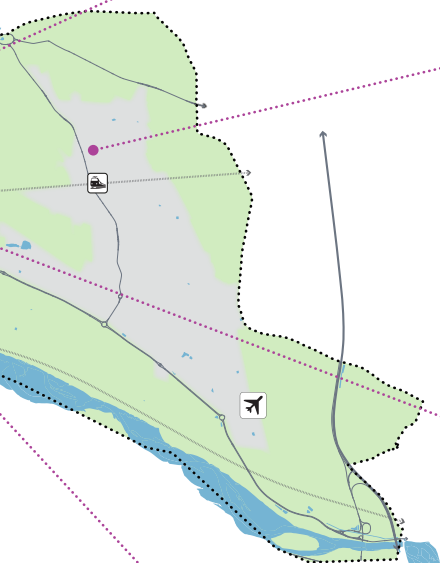


Parcours vélo Place de la première armée d'Afrique

Date de réalisation : 2021

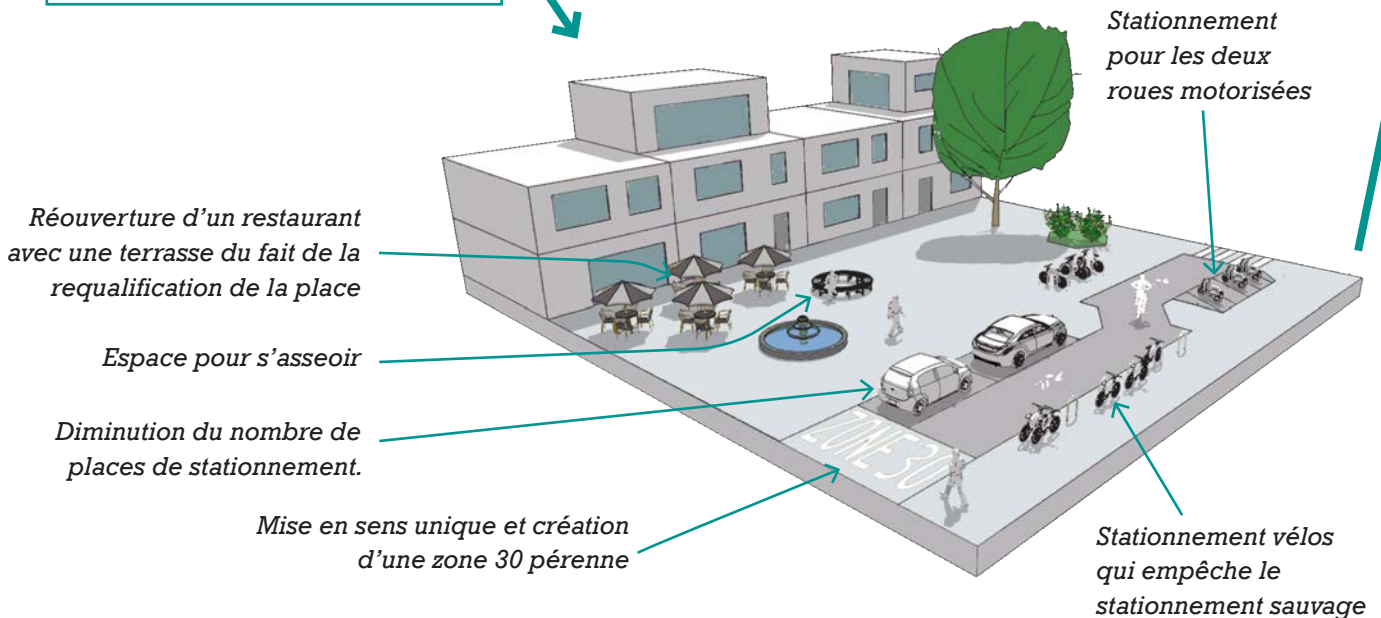
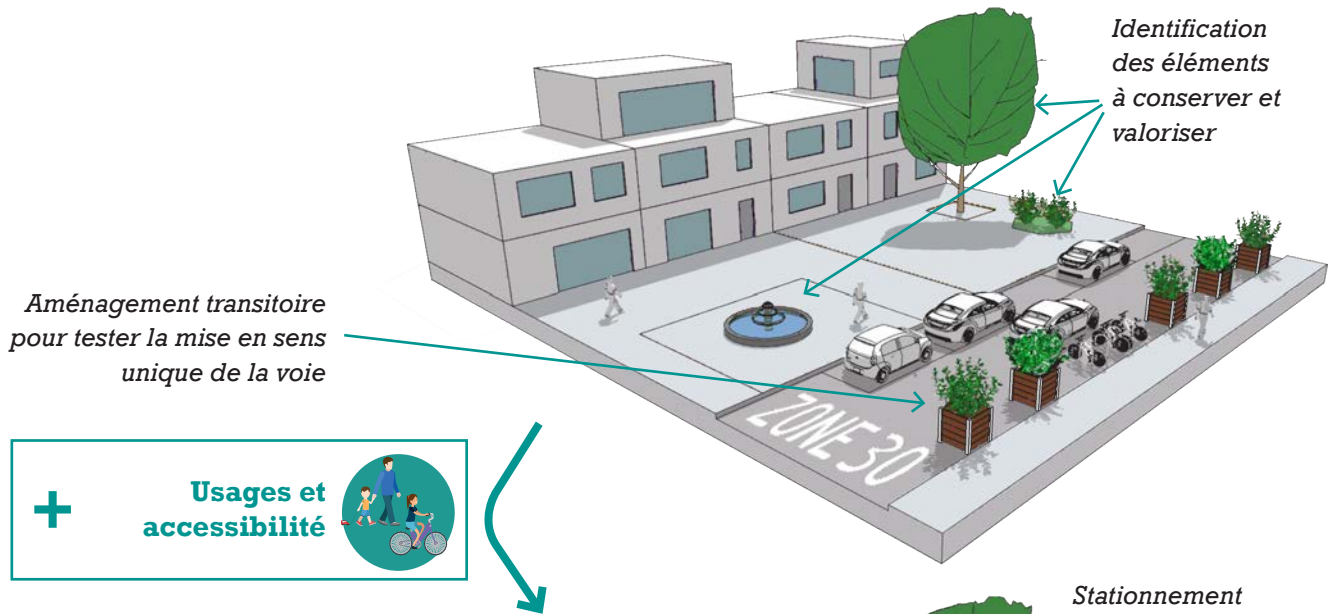
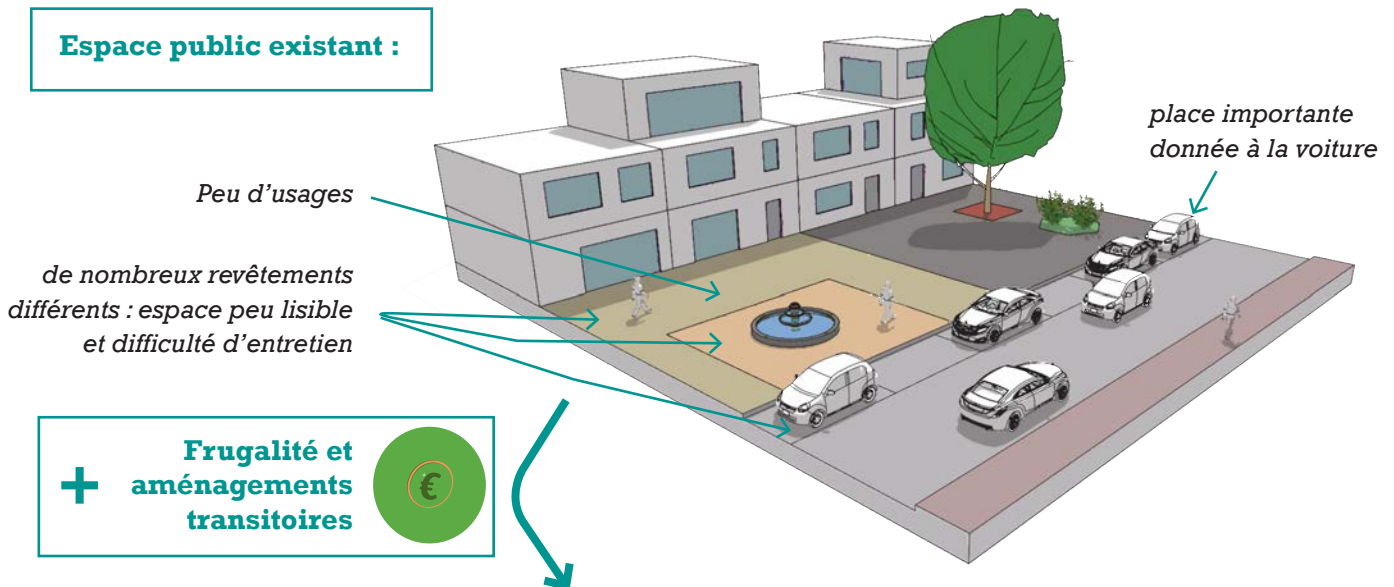
Aménagements : végétalisation et création de parcours vélo d'apprentissage.

Coûts : 90 000 euros TTC dont 60 000 euros de budget participatif



EXEMPLE D'APPLICATION DES 6 PILIERS POUR CRÉER UN ESPACE PUBLIC ATTRACTIF :

Espace public existant :





Végétalisation et naturalité



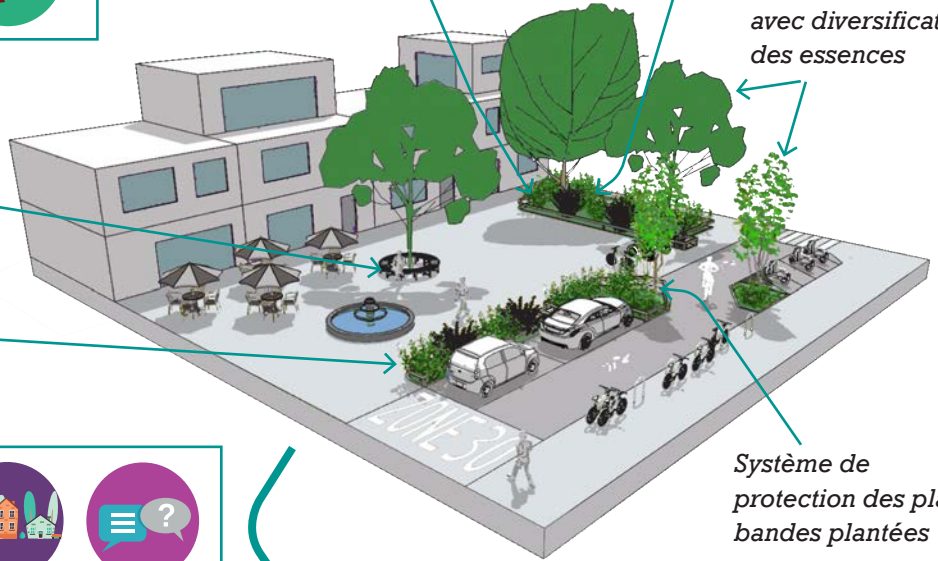
Bandes végétalisées décaissées afin de recueillir les eaux de pluie

Désimperméabilisation des pieds d'arbres

Plantation d'arbres avec diversification des essences

Mobilier urbain (banc) qui permet de protéger l'arbre

Végétalisation des abords des stationnements pour une meilleure intégration paysagère. Création de «chicanes» pour diminuer la vitesse



Système de protection des plates-bandes plantées



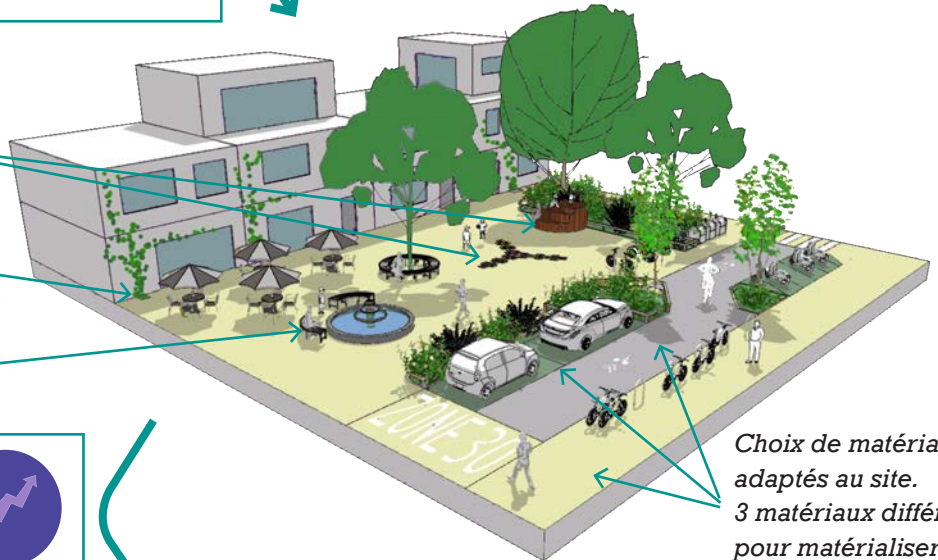
Identité des quartiers et Participation citoyenne



Création d'un mobilier et de marquages au sol ludiques avec les habitants

Végétalisation participative des façades

Valorisation de la fontaine par la pose de bancs



Choix de matériaux adaptés au site. 3 matériaux différents pour matérialiser les différents usages



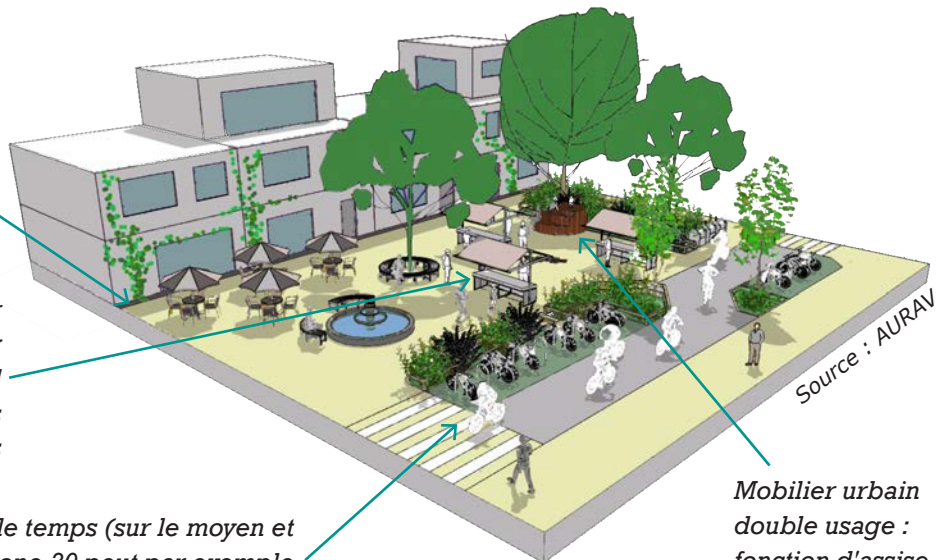
Résilience et adaptabilité



Pose de pavés en pied de façade afin de pouvoir enlever facilement si d'autres habitants souhaitent végétaliser leurs façades dans le futur

Espace central qui peut avoir plusieurs fonctions : jeux pour enfants dessinés au sol et expositions ou marchés certains jours

Espace qui peut évoluer dans le temps (sur le moyen et long terme notamment) : la zone 30 peut par exemple facilement se transformer en voie dédiée aux vélos si cet usage venait à se développer fortement sur ce site



Mobilier urbain double usage : fonction d'assise et fonction ludique pour les enfants

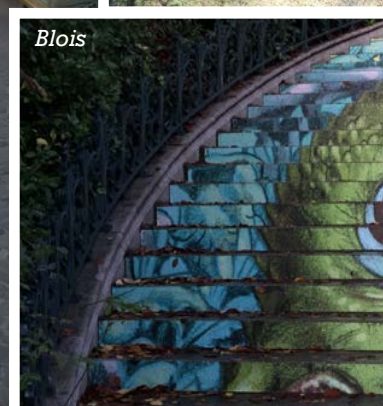
Source : AURAV

INSPIRATIONS D'ICI ET D'AILLEURS

Des espaces publics...



l'essence de l'arbre incrustée dans le béton



Rouen



...végétalisés

des pieds de barrières végétalisés

© Vincent Gonzalez



Rouen

© Vincent Gonzalez



Fribourg-en-Brigau



la limite entre espace public et privé adoucie par la végétation

Fribourg-en-Brigau



des protections pour les arbres support de plantes grimpantes



...avec de l'eau qui rafraîchit



du sable et de l'eau pour s'amuser



Fribourg-en-Brigau

une signalétique qui met en avant la vie de quartier



Jardin des Doms, Avignon



Parvis du stade nautique, Avignon

de l'éclairage ludique



...pour tous les usagers

Milan

un caniparc avec des activités pour le maître et le chien



de l'art sur les escaliers



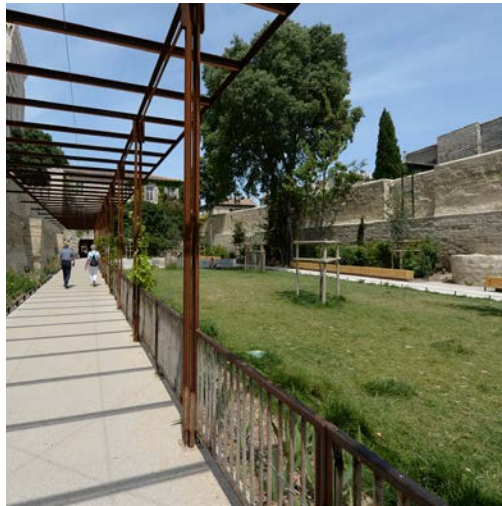


La réalisation de cette charte est le résultat d'un travail collectif et engagé

Nous adressons tous nos remerciements aux différents partenaires, techniciens et associations pour leur contribution à l'élaboration de ce document.

La charte qualité et environnement des espaces publics a été pilotée par les élus de la ville d'Avignon.

Au côté de la ville, cette charte a été animée et réalisée par l'Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse (AURAV).



De gauche à droite et de haut en bas : tour des remparts, rue Grande Monnaie, avenue Moulin de Notre Dame, place de l'Église à Montfavet, jardin verger Urbain V, contre-allée boulevard Charles de Gaulle, Champvert, Parvis de l'école de Massillargues, chemin des Canaux, avenue des Sources, avenue de l'Amandier, parc Chico Mendes.